

INAUGURATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DU DEPARTEMENT DU NORD

(Lille, le 26 février 1988)

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Je suis particulièrement heureux d'inaugurer avec vous le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du département du Nord et mes premiers mots seront pour remercier les nombreuses personnalités présentes : M. le Préfet, qui représente ici ^{le gouvernement} l'Etat, M. Marc Montuelle, Maire de Louches, Conseiller régional et Président de ce centre, les nombreux élus et fonctionnaires, qui manifestent aujourd'hui leur intérêt pour un organisme dont ils savent l'importance.

Ce centre, maintenant dans ses murs, est le symbole d'une volonté politique, celle qui nous a conduits à faire voter les lois de décentralisation, qui trouvent ici une part de leur réalité concrète.

La fonction publique territoriale est née d'un constat, celui de l'inadéquation entre les nouvelles responsabilités données aux collectivités et les moyens humains dont elles disposaient pour les assumer.

Le dispositif statutaire alors en vigueur se caractérisait , en effet, par son émiettement et par son archaïsme. Les agents se répartissaient en de multiples familles régies par des textes différents, certains d'entre eux - les personnels des Régions - ayant même la particularité de ne dépendre d'aucun statut.

En concertation avec les différents intéressés, élus, syndicats et associations professionnelles, nous avons élaboré les lois de janvier et juillet 1984, qui portaient respectivement sur le statut et sur la formation des agents des collectivités territoriales. Ces

textes, véritables corollaires des lois de décentralisation de 1982, répondaient au souci largement exprimé de rendre plus performante la gestion publique locale.

Ce que nous avons voulu mettre en place, c'est une véritable fonction publique, fondée sur le principe de la carrière et permettant une réelle mobilité, gage de souplesse et d'efficacité pour la gestion des collectivités. Trois principes ont présidé à sa création : l'unité de statut pour les agents, la parité par rapport à la fonction publique d'Etat et l'affirmation d'une spécificité de la fonction publique territoriale. Une spécificité que rend nécessaire la diversité des missions à accomplir. Une spécificité qui devait également permettre de concilier le principe de la libre administration des collectivités et l'existence d'un statut national pour les fonctionnaires.

Ces textes, qui répondaient aux intérêts des personnels comme à ceux des élus, ont pourtant été modifiés en 1987 et profondément vidés de leur substance. Certes, et nombreux sont ici ceux qui s'en réjouiront avec moi, le gouvernement actuel a renoncé à sa première tentation, qui était

d'abroger purement et simplement notre loi. Mais, force est de reconnaître qu'il en a dénaturé l'esprit.

Sous le prétexte de préserver la liberté des collectivités locales, pourtant nullement menacée, sous la pression, surtout, d'une partie de la fonction publique d'Etat, qui ne cachait pas ses réticences, on a renoncé à cette idée essentielle de la création de passerelles entre les deux fonctions publiques.

En abandonnant le principe de la gestion par corps, pour en revenir à celui des cadres d'emplois en vigueur dans les années 50, en retirant aux centres de gestion toute compétence en matière d'établissement des plans de formation, le législateur a pris le risque de freiner la modernisation des collectivités territoriales.

Pour assumer pleinement leurs compétences, pour exercer dans les meilleures conditions les responsabilités qui sont aujourd'hui les leurs, les collectivités doivent pouvoir compter sur un personnel motivé,

dynamique, et parfaitement formé aux tâches diverses et complexes qui sont aujourd'hui celles des villes, des départements et des régions.

En créant une fonction publique attractive, les lois de 1984 donnaient aux collectivités l'assurance de pouvoir recruter les meilleurs éléments, jusqu'alors bien plus attirés par les services de l'Etat. En ne permettant pas cette évolution, le gouvernement a rendu un mauvais service aux élus et il n'est pas étonnant que la nouvelle loi n'ait pas été approuvée par l'Association des maires de France.

J'en terminerai sur ce sujet en disant simplement et sans aucune volonté polémique, que j'ai la conviction que ce dossier n'est pas clos. Un jour viendra où chacun s'accordera à reconnaître les limites de la loi actuelle et à souhaiter une nouvelle étape décisive pour la modernisation de l'administration locale. Dans quelques années, avec l'ouverture des frontières de l'Europe, ce sont les grandes métropoles, ce sont les régions, qui vont se trouver en concurrence directe avec leurs homologues des pays

voisins. Pour faire face à ce défi économique, les pouvoirs locaux devront être dotés d'un personnel efficace et performant.

neant à tous les niveaux de la structure supérieure de l'État de la République au niveau d'État et de la République au niveau de collectivités locales

Ces remarques ne m'empêchent pas d'apprécier, je tiens à le dire, l'événement qui nous réunit. Bien qu'amputé de certaines des prérogatives que nous lui avons données, ce centre existe et je m'en réjouis. Cet établissement public administratif est le successeur du Syndicat des communes pour le personnel, qui existait depuis plus de trente ans. A cet instant, je veux avoir une pensée pour ceux qui l'ont présidé : Tarsyle Dewasmes, député-maire d'Hernies, qui a occupé cette fonction durant plus de vingt ans, Jean Varlet, qui lui a succédé durant trois ans, et enfin André Laurent, qui a pris la relève jusqu'en 1987.

Premier de France par les effectifs qu'il gère - la région parisienne a, elle, un centre interdépartemental - le centre de gestion du département du Nord a en charge la carrière de 15.000 fonctionnaires, travaillant dans les communes, les départements, la région, les offices publics d'H.L.M. et les caisses de Crédit municipal. 15.000 fonctionnaires qui ont désormais

une véritable garantie de carrière. En assurant une meilleure unité de la fonction publique territoriale, la loi a essentiellement l'avantage de faciliter la mobilité entre les différentes collectivités. A cet égard, la bourse de l'emploi qui fonctionne en centre de gestion constitue un réel progrès, tant pour les personnels que pour leurs employeurs. Il n'est plus souhaitable que des agents effectuent toute leur carrière au même poste. La mobilité est le meilleur rempart contre la sclérose. Assortie d'une formation permanente adaptée, elle peut assurer une meilleure motivation et une plus grande qualification des agents.

La fonction publique territoriale a sa « Maison »

Le Syndicat des communes du Nord est mort, vive le Centre départemental de gestion. La transformation de cet organisme, auquel sont affiliées 630 communes du département, sans compter les offices d'H.L.M., le département, la Région, les caisses de Crédit municipal et divers organismes, s'est accompagné d'un déménagement. Les 15 000 agents rattachés pour leur traitement, leur carrière, leur mutuelle ou leur caisse de retraite au Centre départemental de gestion ne devront plus s'adresser 123, rue Nationale, mais 14, rue Jeanne-Maillotte.

L'inauguration officielle a eu lieu vendredi 26 à midi, en présence notamment de Pierre Mauroy, Noël Josèphe et Jean-Claude Arousseau, préfet.

Le nouvel immeuble, aux locaux « clean » et fonctionnels, a été édifié sur l'ancien emplacement de la miroiterie Carlos Bonte, à deux pas du 3, rue Jeanne-Maillotte où le Centre départemental de gestion fut hébergé pendant quelque temps.

A l'occasion de cette inauguration, Marc Montuelle, maire de Louches et conseiller régional, mais aussi président du Centre de gestion, rendit hommage à ses prédécesseurs : Emile Dubois, lors de la création en 1952 du Syndicat des communes, Tarsyle Dewasmes de 1959 à 1980, puis Jean Varlet et André Laurent.

C'est une triple mutation, des institutions, des hommes et des locaux, qui a transformé le Syndicat des communes en Centre de gestion départemental, le plus important de France puisqu'il gère la carrière de 15 000 agents.

Dans ses nouveaux murs, le Centre proposera des services eux aussi nouveaux comme une

bourse de l'emploi par service télématique. Le centre de gestion entend également développer les actions de conseil au-

près des communes adhérentes (celles qui comptent moins de 250 agents).

Pour sa part, Pierre Mauroy

vit dans ce nouveau centre le symbole d'une volonté politique, celle qui a conduit à faire voter les lois de décentralisation. Il revint sur les textes de loi de 1984 assurant pour la fonction publique l'unité de statut, la parité entre agents de l'Etat et des collectivités territoriales, sans nier la spécificité de celles-ci.

L'ancien Premier ministre regretta que ces textes aient été « vidés de leur substance » en 1987. Il déplora notamment que l'on ait renoncé à établir des passerelles entre la fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale. Il y vit un obstacle à la modernisation de cette fonction publique territoriale et conclut par un plaidoyer en faveur de la mobilité des agents.

A son tour, Jean-Claude Arousseau, préfet, se félicita de cette réalisation baptisée « Maison de la fonction publique territoriale ». Il loua également les relations privilégiées et amicales entre l'administration préfectorale et les collectivités locales avant de souligner, en conclusion, qu'il n'existait pas de contentieux entre l'Etat et ses collectivités.



La miroiterie a cédé la place à un nouvel immeuble.



UdN 3 Mars 88

LES FONCTIONNAIRES DE LA DÉCENTRALISATION ONT LEUR MAISON

Les nouveaux locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale ont été inaugurés vendredi à Lille. Ce centre gère la carrière de 15.000 agents sur les 40.000 employés dans les collectivités territoriales du département.

CINQ étages de bureaux luxueusement aménagés, au 14 de la rue Jeanne-Maillotte, à l'emplacement d'une ancienne miroiterie : c'est en grandes pompes que l'on a inauguré vendredi à Lille la « Maison de la fonction publique territoriale ». C'est ici que désormais une bonne vingtaine de fonctionnaires vont gérer la carrière de quelque 15.000 de leurs collègues travaillant dans 630 communes du département du Nord.

Le Syndicat des Communes pour les personnels a simplement changé de trottoir : du 3 de la rue Jeanne-Maillotte à Lille, où il s'était installé voilà deux ans après un long séjour au 123 de la rue Nationale, il est passé au numéro 14 de cette même rue. Un déménagement qui s'accompagne d'un changement d'appellation, puisque le « Syndicat des Communes », créé en 1952, est devenu le 1^{er} janvier 1987 le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du département du Nord.

40.000 agents

Lors de son discours, Marc Montuelle, président du Centre de gestion, par ailleurs conseiller régional et maire de Lourches, a rappelé ces péri-

péties. Il a aussi rappelé la vocation du centre : gérer directement la carrière de 15.000 fonctionnaires territoriaux, sur les 40.000 que compte le département du Nord, répartis entre les communes, le département, la région, les offices publics d'H.L.M. et les caisses de crédit municipal. La Maison de la fonction publique territoriale est ainsi le plus gros centre départemental de France, à l'exception de celui de la région parisienne.

Une bourse de l'emploi

Le 14 de la rue Jeanne-Maillotte est un outil au service des agents communaux, puisqu'on pourra y consulter une bourse de l'emploi par le minitel. Les fonctionnaires prendront de cette manière rapidement connaissance des vancances de postes, préludes à de nouvelles nominations. Le Centre de gestion s'occupe également de la médecine préventive professionnelle, tant dans le domaine des visites annuelles obligatoires que des problèmes d'hygiène, de sécurité, d'accidents du travail. Une innovation intéressante : le Centre a mis en place un service de remplacement des agents momentanément indisponibles. Enfin, il est suscep-

tible de fournir des renseignements aux communes sur l'évolution des statuts dans la Fondation publique.

Des passerelles entre les fonctions publiques

Le discours de Pierre Mauroy est apparu comme plus « polémique » — même s'il s'en est défendu, parlant de « nécessaire débat d'idées ». L'ancien premier ministre a évoqué la volonté politique qui a poussé son gouvernement à faire voter en 1982 les lois sur la décentralisation, et leurs corollaires sur le statut et la formation des agents des collectivités territoriales, respectivement en janvier et juillet 1984. Des textes qui visaient, indique Pierre Mauroy, à rendre plus performante la gestion des collectivités locales grâce à l'unité de statut, la parité entre la fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale, dont par ailleurs la spécificité était maintenue.

A quand une réforme des collectivités locales ?

Ce fut ensuite pour regretter les dispositions prises par l'ac-



Jean-Claude Auroousseau, le préfet, coupe le traditionnel ruban tricolore en présence de Pierre Mauroy, de Noël Josèphe, de Marc Montuelle, maire de Lourches, président du Centre de gestion, qui s'installe dans ses nouveaux murs.

tuelle majorité en juillet 1987 qui, selon Pierre Mauroy, en sacrifiant la mobilité des fonctionnaires amoindrirent leurs motivations et la qualité de leur formation. « On a renoncé à cette idée essentielle de la création de passerelles entre les deux fonctions publiques », explique le maire de Lille qui craint l'émiettement et l'archaïsme de notre administra-

tion. « Tous les pays d'Europe ont fait leurs réformes des collectivités territoriales : quand les frontières s'abaissent, la France, qui compte 36.000 communes dont 22.400 de moins de 2.000 habitants, va se retrouver face à l'Europe des grandes villes ».

A sa suite, Jean-Claude Auroousseau, le préfet de Région, s'est gardé de faire la moindre

polémique, rappelant que son rôle consiste à faire appliquer les textes de loi. Il a simplement fait remarquer que les mutations dans l'administration « confirment les bonnes relations qui existent entre l'Etat et la fonction publique territoriale ». A ce sujet, il évoque le « faible nombre de recours devant le tribunal administratif »...

A.P.

27 FEV. 1988

Nn

ELLE GÈRE INTÉGRALEMENT LA CARRIÈRE DE 15.000 AGENTS

Une Maison de la fonction publique territoriale s'est ouverte à Lille

Au 14 de la rue Jeanne-Maillotte à Lille, une ancienne miroiterie et deux habitations particulières ont fait place, ces derniers mois, à une Maison de la fonction publique territoriale.

Bien que ce centre de gestion des personnels des collectivités locales (630 communes affiliées et 15.000 agents sur un effectif total de 40.000 « fonctionnaires » des Villes, du Département, de la Région, des offices publics d'H.L.M. et des caisses de crédit municipal) se situe à deux pas de la préfecture de Région, il est affranchi de la tutelle de l'Etat.

C'est la conséquence des lois de décentralisation mises en vigueur par le gouvernement de Pierre Mauroy mais une modification introduite par le Pouvoir de droite en a sensiblement atténué la portée.

La Maison de la fonction publique territoriale s'inscrit, elle, dans le prolongement d'une structure de gestion : le Syndicat des communes pour les personnels, dont la création remonte à 35 ans et auxquels des élus comme Emile Dubois, Tarsyle Dewasmes, Jean Varlet, André Gilliard, Georges Delfosse, tous disparus, et André Laurent attachèrent longuement leur nom. Une triple mutation aux niveaux des institutions, des locaux et des hommes en a fait, aujourd'hui, un centre de gestion présidé par Marc Montuelle, maire de Lourches. Du recrutement à la retraite, l'intégralité de la carrière d'un agent territorial y est maintenant gérée sous un même toit, le centre ajoutant à cette compé-

tence traditionnelle une bourse de l'emploi qui entrera prochainement en télématique, un service de remplacement des agents momentanément indisponibles et une structure de médecine préventive professionnelle.

Il a vocation, a résumé Marc Montuelle, à servir la population en garantissant les droits des personnels.

Une coquille vide

Pierre Mauroy, député-maire de Lille, ancien Premier ministre, ne pouvait que se féliciter de l'ouverture de ce centre qui fait honneur à sa ville et concrétise une volonté politique, celle qui conduisit son propre gouvernement à faire voter les lois de



Pendant l'allocution de Marc Montuelle, président du centre de gestion.

décentralisation et, ultérieurement, sur le statut et la formation des agents.

En juillet 87, les textes ont été modifiés et, dira l'ancien chef de gouvernement, « vidés de leur substance », en particulier sur la nécessaire mobilité de la Fonction publique entre l'Etat et les Collectivités locales.

Pour Pierre Mauroy, ce recul donne un coup de frein à la modernisation de la Fonction publique territoriale alors que la plupart des pays européens ont déjà réalisé cette réforme.

« En créant une fonction publique attractive, conclut-il, les lois de 1984 donnaient aux collectivités l'assurance de pouvoir recruter les meilleurs éléments, jusqu'alors plus attirés par les services de l'Etat. En ne permettant pas cette évolution, le gouvernement a rendu un mauvais service aux élus et il n'est pas étonnant

que la nouvelle loi n'ait pas été approuvée par l'Association des maires de France ».

Une péroration vigoureuse-ment applaudie par la plupart des personnalités présentes, dont Noël Joseph, président du Conseil régional, et Robert Anselin, représentant Bernard Derosier, président du Conseil général du Nord, mais qui laisse (un peu) de marbre M. Jacques Legendre, président des Maires du Nord...

La tâche du commissaire de la République n'allait pas s'en trouver simplifiée : « Le rôle des Préfets est d'appliquer les lois » se borna à relever M. Jean-Claude Aurousseau, non sans se féliciter de la mise en service de ce nouvel outil de gestion et, par le biais de la formation permanente, d'une meilleure adaptation de l'homme aux réalités des collectivités territoriales.

Ci. B.



Un aspect de l'assistance à la cérémonie inaugurale.